Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil, qui se déroulera le 11 août 2026, à 20h00, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1383, chemin des Lacs (lac Rond)

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0048 :

La demande de dérogation mineure 2026-0048 vise à :

- Régulariser la position de la résidence, qui est située à 7,47 mètres de la limite de propriété avant, alors que la marge minimale prescrite à la grille est de 7,6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mardi 28 juillet 2026

(signé)
Jérome Morin
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint